



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** de la 14<sup>e</sup> séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le lundi 30 janvier 2023, à 15 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

Tous membres du conseil formant quorum.

Sont également présents : la greffière et directrice générale par intérim, Mme Chantal Plamondon, et le trésorier, M. Nicolas Pépin.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que les points suivants soient ajoutés séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* :

- ✓ 4.2 Avenant no 2 pour la poursuite du mandat octroyé à la firme Tetra Tech QI inc. en vue du déploiement des compteurs d'eau
- ✓ 4.3 Octroi d'un mandat en vue de la réalisation d'une campagne de mesure de débit dans le réseau d'égout sanitaire
- ✓ 6.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture et le remplacement d'une des fournaies murales de l'aréna

### Ordre du jour

#### 1. Administration de la municipalité

- 1.1 Nomination d'un représentant du conseil de la Ville de Saint-Raymond au conseil de la MRC de Portneuf

#### 2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

#### 3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

#### 4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase 1 dans le cadre des travaux de réfection de la rue Sainte-Claire, de l'avenue Saint-Louis et la réhabilitation de conduites
- 4.2 Avenant no 2 pour la poursuite du mandat octroyé à la firme Tetra Tech QI inc. en vue du déploiement des compteurs d'eau
- 4.3 Octroi d'un mandat en vue de la réalisation d'une campagne de mesure de débit dans le réseau d'égout sanitaire

#### 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun

#### 6. Loisirs et culture

- 6.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture et le remplacement d'une des fournaies murales de l'aréna

#### 7. Période de questions

#### 8. Levée de la séance



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

#### 23-01-051 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND AU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF

---

**Attendu** que le maire, M. Claude Duplain, est nommé d'office afin de siéger au conseil de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale*;

**Attendu** que le conseil de la Ville de Saint-Raymond peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité, conformément à l'article 210.29 de cette même loi;

**Attendu** que M. le conseiller Philippe Gasse a été élu lors des dernières élections municipales;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR CLAUDE RENAUD, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** M. le conseiller Philippe Gasse soit nommé substitut du maire à la MRC de Portneuf, et ce, pour toute la durée de son mandat.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

23-01-052

#### **OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (ÉES) PHASE 1 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-CLAIRE, DE L'AVENUE SAINT-LOUIS ET LA RÉHABILITATION DE CONDUITES**

**Attendu** les invitations expédiées aux deux firmes suivantes en vue de l'octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase 1 :

- ↳ Englobe
- ↳ LEQ

**Attendu** la recommandation de M. Jean-Simon Langevin, ingénieur et chargé de projets à la Ville de Saint-Raymond, à la suite de l'analyse des deux soumissions déposées dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Montant excluant les taxes
• Englobe	24 481,67 \$
• LEQ	29 675,00 \$

**Attendu** qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

**Attendu** la recommandation du comité des travaux publics;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le mandat relativement à la réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase 1 soit octroyé à la firme Englobe, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 24 481,67 \$ plus les taxes applicables.

La soumission déposée et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le fonds général d'administration et soient remboursées à même le règlement d'emprunt à être adopté dans le cadre de la réalisation de ce projet, le tout conformément à l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 23-01-053 **AVENANT NO 2 POUR LA POURSUITE DU MANDAT OCTROYÉ À LA FIRME TETRA TECH QI INC. EN VUE DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS D'EAU**

---

**Attendu** le projet d'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions et dans un échantillon de 60 bâtiments résidentiels;

**Attendu** qu'un premier mandat a été octroyé à la firme Tetra Tech QI inc. en 2021 afin d'assister la Ville de Saint-Raymond dans toutes les phases de planification, de préparation et de réalisation de ce projet;

**Attendu** qu'un avenant à ce mandat a été accordé à cette même firme en 2022;

**Attendu** que les sommes allouées sont épuisées et qu'il devient nécessaire d'octroyer un second avenant pour la finalisation du mandat;

**Attendu** l'offre de service déposée à cet effet par M. Serge Bissonnette le 1<sup>er</sup> décembre 2022;

**Attendu** la recommandation de M. Jean-Simon Langevin, ingénieur et chargé de projets à la Ville de Saint-Raymond;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal octroie à la firme Tetra Tech QI inc. un mandat supplémentaire pour la poursuite du mandat d'assistance technique en ingénierie pour le déploiement des compteurs d'eau. Ce mandat, facturable sur une base horaire, ne pourra excéder la somme de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le surplus réservé *Aqueduc et égouts*.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 23-01-054 OCTROI D'UN MANDAT EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBIT DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

---

**Attendu** les invitations expédiées en vue de l'octroi d'un mandat pour la réalisation d'une campagne de mesure de débit dans le réseau d'égout sanitaire, et ce, en lien avec la demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux;

**Attendu** les recommandations de M. Jean-Simon Langevin, ingénieur et chargé de projets à la Ville de Saint-Raymond, à la suite de l'analyse des deux soumissions déposées;

**Attendu** qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le mandat en vue de la réalisation d'une campagne de mesure de débit dans le réseau d'égout sanitaire soit octroyé à la firme Simo Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 16 651,24 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### LOISIRS ET CULTURE

#### 23-01-055 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE REMPLACEMENT D'UNE DES FOURNAISES MURALES DE L'ARÉNA**

---

**Attendu** que deux fournaises au gaz naturel ont été installées à l'aréna en 2017 lors des travaux de remplacement du système de refroidissement;

**Attendu** qu'une de ces deux fournaises ne fonctionne plus et qu'il devient nécessaire de procéder à son remplacement rapidement vu le tournoi de hockey mineur et les températures froides annoncées dans les prochains jours;

**Attendu** l'offre de service déposée à cet effet par M. Junior Noël, superviseur réfrigération industrielle chez Ainsworth inc.;

**Attendu** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le contrat en vue de la fourniture et le remplacement d'une fournaise murale 400 000 BTU soit octroyé à l'entreprise Ainsworth inc., et ce, pour la somme de 23 862 \$ plus les taxes applicables.

Cette fournaise est un appareil à haute efficacité énergétique assujetti à une subvention de 3 750 \$.

La présente résolution et l'offre de service déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

##### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

#### **SUJET 8.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 15 h 28.

---

Chantal Plamondon, greffière et  
directrice générale par intérim

---

Claude Duplain, maire